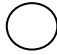



Exemple d'un permis de gagnant "Cerf sans bois"

2010-20015190	
Permis élargi au cerf sans bois	
Ce permis autorise son titulaire à abattre, entre autres, un cerf sans bois durant une période de chasse au cerf avec bois sur le territoire suivant : Zone 4	
Certificat : 00275700 F	 Perforer lors de l'abattage
LECHASSEUR JOS 1234 OLYMPIA Deux-Montagnes J4R 1V2	
Date de naissance: 1938-10-24	
2010-20015190	
Permis de chasse	
540 - Chasse cerf de Virginie sauf zone 20 résident	
Valide pour les périodes 2010	
Prix: 49,25\$	
Certificat : 00275700 F	<small>(tx incl)</small>
LECHASSEUR JOS 1234 OLYMPIA Deux-Montagnes J4R 1V2	Date de naissance: 1938-10-24
No d'agent 15050040	2010-20015190
Délivré le 2010-08-24 à 15h27	TPV 00316807
Par	_____
Ressources naturelles et Faune Québec 	
Coupon de transport	
* Apposer sur l'animal	
Délivré le 2010-08-24 à 15h27 Chasse cerf de Virginie résident	
20015190-01	_____
	ENREGISTREMENT
	OBLIGATOIRE
	SERT D'AUTORISATION POUR EXPORTER

Cette portion du permis est celle qui autorise son titulaire à abattre un cerf sans bois sur le territoire qui y est indiqué. Elle doit toujours accompagner le permis régulier du titulaire ou de celui d'un jeune autorisé à chasser, comme le prévoit le règlement.

Cette partie est un permis régulier de chasse au cerf de Virginie valide dans toutes les zones sauf la zone 20 (Anticosti).